



FEDE FNE63 – 23 Août 2024

Bienvenue à nos nouveaux adhérents !

Sandrine, Françoise, Dominique, Aurélien, Tristan, Christophe, Hugo, Vincent.....

et à certains nouveaux adhérents de nos associations qui viennent à la rescousse : **Santiago, Didier....**

Nouvelle opération Portes Ouvertes FNE63 le 27 septembre entre 16h à 20h à la maison des paysans à Lempdes, venez qd vous pouvez ! Nous vous informerons par mail.

Nous souhaiterions monter un réseau de correspondants locaux sur tout le 63 avec possibilité pour ceux qui sont loin de nous de pouvoir qd même agir avec nous !!

Contactez nous puy-de-dome@fne-aura.org ou essayez de venir le 27.

2 Septembre, Plaine de Limagne : Arrivée du Convoi "DE LA VENISE VERTE À LA LAGUNE DE VENISE".

Dans la plaine de Limagne, les habitants et les paysans qui ne se résignent pas à voir leur lieu de vie devenir inhabitables ont rejoint en nombre le mouvement Bassines Non Merci pour défendre l'agriculture paysanne soucieuse de la pérennité des écosystèmes diversifiés, pour un accès du plus grand nombre à une alimentation saine et naturelle, contre l'emprise de l'agro-industrie et de son business mortifère.

Le 2 septembre prochain, le collectif BNM63 accueillera la 1^{ère} étape de la Traversée des luttes pour l'eau du Marais poitevin à Venise. Cette étape festive sera une occasion supplémentaire de renforcer nos luttes pour l'eau et les solidarités de l'échelle locale à l'échelle mondiale (Billom à partir de 15h).
<https://www.bassinesnonmerci.fr/non-classe/2024/07/22/traversee-des-luttes-pour-leau-du-2-au-8-septembre/>

Village de l'eau à Melle (16-21 juillet 2024)

Police, préfecture, élus du département, FNSEA, JA et CR ont tout fait pour faire monter la pression (contrôles individuels et anti-manif pour aider la police) mais tous ont été pris de cours par la stratégie des organisateurs. Tout s'est bien passé !!

« Du Brésil au Maroc, de l'Espagne au Mexique, de l'Inde à la Palestine : des dizaines d'intervenants sont venus témoigner : nous avons parlé de l'eau, de comment la préserver et la partager. La préserver face à l'agro-industrie et ses pollutions dont nous avons tiré le triste état des lieux » (Soulevements de la Terre).

Conférences, débats, exemple :

<https://www.youtube.com/channel/UCz33op8zoam7DzLpDmCf2RA> et concerts, contes pour enfants, créativité... **Rien qui puisse légitimer l'action juridique lancée le 31 juillet par 145 agriculteurs de FNSEA et JA contre le maire de Melle !**

Instruction interministérielle du 1er juillet 2024 relative à la mise en œuvre des mesures du Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau : A SUIVRE !

Acquise : réduction globale de nos prélèvements d'au moins 10 % d'ici 2030 :

mais on « arrose » de tous les cotés :

- 30 millions d'euros d'aides supplémentaires par les agences de l'eau pour soutenir des évolutions de pratiques de sobriété (mesures 4)

- 30 millions d'euros pour les ouvrages hydrauliques (mesure 21 : fonds hydraulique agricole), dont les réserves de substitution

Ces aides seront mobilisables à partir de 2025 ; à compter de 2025.

Les préfets de département doivent ainsi veiller à ce que progressivement, et d'ici 2027, tous les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), et tous les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) intègrent des **trajectoires chiffrées des prélèvements (dans le 63, on est un peu à l'envers !! on augmente les trajectoires chiffrées des irrigants sans les justifier!!)**

Remontées des difficultés locales, facilitation de l'utilisation des eaux non conventionnelles, alors qu'on refuse d'agir sur des pollutions et que ça va couter cher !!!!

Lancement de 70 projets d'opérations phares (10 par grand bassin hydrographique) labellisées « **Solutions fondées sur la nature** » à des fins de démonstrateurs de lutte contre les sécheresses, en particulier pour la restauration des zones humides, la renaturation ou encore la restauration des cours d'eau.

A suivre....bonne lecture !

Encore sur l'eau..... **Une régression environnementale de plus !**

Allègement des règles prévues afin de permettre l'implantation de plans d'eau dans des zones humides pour les projets dont la surface implantée en zone humide est de moins d'un hectare.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049990228>

Et certains savent ce qu'il faut faire pour verdier le Sahel !

La saison agricole 2024 dans nos bocages sahéliens de Goëma, Guiè, Filly, Tougo, ainsi qu'à l'École du Bocage/JUIN 2024 (Bukina Faso)



Terre verte : <http://www.eauterreverdure.org/>

Six associations sur le 63 (Fed de pêche, FNE63, PDNE, UFC, la Conf, SOS LV) attaquent en justice l'Arrêté Cadre Secheresse 2024 du PDD (qui définit les modalités de restrictions annoncées ensuite dans les différents « AP sécheresse » en principe pour plusieurs années), après avoir attaqué celui de 2021 et de 2023, toujours en relation avec les exemptions pour les irrigants, entre autres en Limagne, pour les embouteilleurs, les choix des seuils de débits etc....A suivre !

Les AP sécheresse 63 : La situation hydrologique favorable après un printemps particulièrement pluvieux connaît une dégradation suite à la canicule de fin juillet-début août et de l'absence de précipitations :

2 AP sécheresse (7 en 2023!!)

12 Aout : pour les eaux superficielles, **vigilance sur l'ensemble du département**, pour les eaux souterraines et eaux potables, **vigilance sur la zone "Volcanique Sancy**

Cyanobactéries dès le 2 Aout au lac Chambon et divers autres plans d'eau...

23 Aout : le préfet a décidé de placer la **zone volcanique Sancy en alerte** pour les usages réalisés à partir de l'eau du robinet et des eaux souterraines, et de placer la **zone Alagnon en alerte** pour tous les prélèvements réalisés directement dans les eaux superficielles.

Le reste du département est maintenu en vigilance pour l'ensemble des ressources.

Nous continuons notre inventaire de haies à protéger en priorité pour l'instant dans le territoire des PLUI Mond'arverne et CAM, c'est le moment ou jamais !! Rejoignez nous !

Exemples de belles haies.



Le PLUI de la CAM est accessible sur le site de la CAM : publication officielle début 2025, puis enquête publique :

<https://plu.clermontmetropole.eu/mediatheque/>

Toujours menaces de géothermie profonde assaisonnée au Lithium sur le 63

EP sur prolongation du PER de gîtes géothermiques de Riom-Clermont-Métropole, octroi du PER de mines de lithium et substances connexes du Bassin de Limagne.

Société actuelle : Arvern Group.... (bizarre bizarre..) nous avons contribué (CONTRE)!

Avis (abrégé) de Tristan.

« Le permis couvre l'épicentre d'un séisme majeur qui a eu lieu en 1490 au Nord-Ouest et proche de Clermont-Ferrand et a entraîné des destructions considérables dans la ville

Les dégâts si un tel séisme avait lieu aujourd'hui sont évalués dans un rapport du BRGM de 2010. Il y aurait notamment 1 à 3% des bâtiments qui seraient fortement endommagés ou détruits. Est-ce que les gens du BRGM qui ont fait ce rapport auraient un avis dessus ? Quels sont les risques sur les installations industrielles proches (Aubert et Duval, Constellium Issoire.....)?

Il n'y a pas de forage aussi profond et aussi proche de la faille de la Limagne: on parle ici d'environ **3km** dans la synthèse d'Arvern Group.... »

Actu environnement 19 aout 2024

Agriculture biologique : Huit ans après un premier état de l'art, **l'itab (institut technique de l'AB) réactualise et confirme les avantages environnementaux et sanitaires de la bio**. L'étape suivante serait de les valoriser économiquement face aux coûts cachés de l'agriculture conventionnelle

Ex : « À l'échelle mondiale, les parcelles exploitées en bio comportent une abondance et une richesse spécifique respectivement de 32 % et 23 % supérieures à celles en agriculture conventionnelle »

<https://itab.bio/sites/default/files/medias/fichier/2024/06/>

Quantification_Externalites_AB_Note_4p_0.pdf